

liser ses règles d'application. Nous sommes, pour notre part, disposés à envisager, sur le plan national, certaines concessions qui seront jugées fructueuses sur le plan international. Nous sommes prêts à collaborer pleinement et sans arrière-pensée dans ce but.

C'est dans cet esprit que la délégation canadienne abordera l'étude des problèmes soumis à cette conférence. Elle accueillera tout projet tendant à élargir les concepts de liberté d'information et à étendre leur domaine de fait, mais elle combattra tout projet tendant à justifier et à maintenir des restrictions et des entraves à cette liberté.

Après cet acte de foi, la délégation canadienne tient à faire un acte d'espérance dans le succès de nos travaux. Nous nous devons et nous devons à tous ceux-là qui, de par ce monde douloureux et angoissé, ont mis en nous leur confiance, de ne pas échouer.

Genève, 31 mars 1948.